



LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

Moteur de l'UE ?

**Mémoire de géopolitique
du Lieutenant Colonel breveté d'état-major
Harald LAMATSCH
dans le cadre du séminaire « La France »**

Directeur : Christophe REVEILLARD

Avril 2005

La France et l'Allemagne – moteur de l'UE ?

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : LES RACINES SOCIALES ET CULTURELLES DES RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES

Mémoires différentes et identités nationales

Valeurs et perceptions de l'autre différentes

Fin de l'après-guerre et rapprochement partiel des sociétés

L'impact des relations dans les domaines social et culturel sur la politique européenne

DEUXIÈME PARTIE: L'« ETAT-NATION » ET LA PLACE DES ÉLITES

« L'Etat-nation » - Différences conceptuelles

Partis politiques et élites de chaque côté du Rhin

Divergences de conception dans les populations et dans le monde des élites politiques
en matière de politique européenne

TROISIÈME PARTIE : LE « MOTEUR FRANCO-ALLEMAND » DANS LE MIROIR DE L'HISTOIRE

Possibilités et divergences d'opinion dans les années 50 et 60

Visions et réalités dans les années 70 et 80

Changement de paradigme – De la réunification au Traité d'Amsterdam

Le bras de fer – Après St.Malo et le sommet du Nice

INTRODUCTION

L'Allemagne et la France, les deux pays pivots de l'Europe, ont exercé une influence durable sur l'intégration européenne après la Seconde Guerre mondiale. De concert avec les pays du Benelux et l'Italie, elles ont créé en 1951 la Communauté Européenne du charbon et de l'acier (Union minière). Cette communauté, la France et l'Allemagne notamment, la considéraient comme un moyen de réaliser les différents objectifs qu'ils s'étaient assignés respectivement. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la France poursuivait pour l'essentiel deux buts. Ayant subi le traumatisme de l'occupation nazie, il ne fallait plus que l'Allemagne soit jamais en mesure de mener des actions belliqueuses. De plus, la France tentait en permanence d'enrayer la perte d'importance qu'elle enregistrait sur la scène internationale. La « Grande Nation » finit à la fin de la période coloniale par perdre dans les années soixante la plus grande partie de ses colonies disséminées dans le monde entier. En outre, son influence et sa capacité d'action étaient limitées par la Guerre froide qui voyait s'affronter les deux nouvelles grandes puissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique. A l'inverse, après la capitulation et l'occupation alliée, les dirigeants politiques de son voisin, l'Allemagne occidentale, étaient soucieux de recouvrer leur liberté d'action et leur souveraineté. Aussi, Adenauer s'engagea-t-il particulièrement énergiquement en faveur de l'intégration européenne, considérant qu'elle était la seule chance de retrouver la confiance sur la scène internationale. Même pendant la phase de la Guerre froide, les deux partenaires étaient animés par la volonté de surmonter l'histoire par le biais de l'unification de l'Europe. Si la France avait dû perdre son empire au cours d'affrontements parfois sanglants, il lui restait toutefois le prestigieux siège permanent au Conseil de sécurité et son statut de puissance nucléaire. L'Allemagne, en revanche, était divisée, pour longtemps en adoptant la perspective de l'époque, et ployait sous le poids de la culpabilité historique. La France sut tirer politiquement profit de cette situation. Les rapports franco-allemands étaient certes tout à fait cordiaux et étroits, mais ils reposaient sur une grande contradiction. Pour l'Allemagne, l'Europe était le moyen de laisser derrière elle son passé national-socialiste. Pour la France, en revanche, elle permettait d'imposer ses intérêts et objectifs nationaux sur une autre voie. Les deux partenaires se réclamaient bien de l'Europe comme institutionnalisation d'un avenir commun, mais les positions de départ différentes ne doivent cependant pas être négligées, l'Europe, il faut le reconnaître, représentant, d'un côté, le symbole des

ambitions patriotiques de la France et, de l'autre, le symbole de l'expiation nationale de l'Allemagne.

Tout ceci prit fin avec la réunification de l'Allemagne. Une nouvelle génération de politiciens présidait désormais aux destinées de l'Europe et de ses membres et ils n'étaient plus habités par ce sentiment de culpabilité si typique de leurs aînés. L'Allemagne, en ce qui concerne l'Union Européenne, avait adopté une attitude proche de celle des Français. Faire triompher la volonté européenne à des fins de politique intérieure est devenu aussi un levier politique dont use l'Allemagne. Aussi, les tensions qui se sont multipliées dans la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix étaient-elles davantage imputables à des similitudes qu'à des différences. Chirac et Schröder sont trop semblables pour vouloir faire passer les intérêts de l'Europe avant ceux de leur propre pays. Ces politiciens sont tous deux des battants et des tacticiens qui par leur compétence et une large présence médiatique ont battu leurs adversaires sur la scène politique intérieure. Toutefois, tous deux manquent de convictions et de visions dans une Europe ayant subi de profonds bouleversements. Dans une Union Européenne comptant désormais 25 membres, la relation franco-allemande n'a plus la même importance ne serait-ce que pour des raisons démographiques et géopolitiques. Le couple franco-allemand dont la légitimité comme moteur était acceptée par tous n'est plus considéré comme une donnée naturelle et il échoue actuellement dans ce rôle à cause de son attitude d'opposition aux règles communautaires et de violation de ces dernières, l'exemple le plus récent étant le non respect du Pacte de stabilité décidé d'un commun accord par les deux pays. Il apparaît de plus en plus que le binôme franco-allemand est aujourd'hui davantage une illusion qu'un fait, et c'est là son problème. Le partenariat est davantage fondé sur des sentiments dictés que sur une relation affective. Le couple franco-allemand n'est plus comme dans le passé le moteur qui entraînait la construction d'une Europe commune.

Aussi, les développements qui suivent s'attacheront-ils à examiner comment la coopération franco-allemande, engagée après la Seconde Guerre mondiale et ayant valeur d'exemple dans les années 70 et 80, a pu se transformer en une relation au sein de laquelle les partenaires sont parfois étrangers les uns aux autres. Dans un premier temps seront dégagés les différences et les traits communs découlant des spécificités des deux pays quant à leur socialisation et leur évolution. Dans une première section, l'étude portera sur les populations, dans la deuxième sur les élites et les instances décisionnelles et l'attitude qu'elles adoptent vis-à-vis de l'Europe. Subdivisée en quatre

périodes, la troisième section sera consacrée à l'analyse historique des relations franco-allemandes et à leur fonction motrice.

PREMIERE PARTIE

1. Les racines sociales et culturelles des relations franco-allemandes

On ne pouvait, dans les années cinquante, parler d'un véritable rapprochement de la culture et de la société allemande et française. (Compte tenu du fait que les gens de l'époque ne considéraient que la ligne de partage constituée par le Rhin, il n'entre pas dans nos intentions, pour la suite de cette étude, de nous pencher davantage sur le fossé encore plus profond existant entre la France et la RDA). Si les deux pays étaient l'un comme l'autre des républiques parlementaires et libérales membres depuis 1950 de l'Union minière, depuis 1957 de la Communauté Economique Européenne (CEE) et depuis 1955 partenaires au sein de L'OTAN, beaucoup de choses les séparaient pour plusieurs raisons sur le plan culturel et sociétal.

1.1. Mémoires différentes et identités nationales

Les deux guerres mondiales hypothéquaient les relations, y compris dans les années cinquante. Les souvenirs de la mort d'Allemands et de Français pendant les batailles de la Première Guerre mondiale, les souvenirs français de l'occupation allemande pendant la Première et la Seconde Guerre mondiales, mais également ce qui s'était inscrit dans la mémoire des Allemands pendant l'occupation française de la Ruhr et dans le Sud-Ouest de l'Allemagne étaient encore vivants. La Guerre froide permettait certes de focaliser des courants divergents sur un adversaire commun, mais les différences fondamentales subsistaient. Le puissant Parti communiste français, renforcé moralement par sa résistance contre l'occupation allemande, jouissait d'une grande influence. Il avait même été partenaire de coalitions gouvernementales et contrôlait le plus grand syndicat du pays. Son influence au sein du groupe des intellectuels français n'était pas non plus négligeable. En revanche, les communistes allemands peinaient à prendre pied en République fédérale d'Allemagne en raison du conflit qui l'opposait à l'Union soviétique et à la RDA. Le parti communiste n'avait passé la barre des cinq pour cent et fut finalement interdit. L'écroulement de l'empire colonial français avait

agrandi le fossé existant entre la France et l'Allemagne. D'ailleurs, c'est surtout l'éloignement des deux pays des décennies durant qui explique l'incapacité des Allemands à comprendre les raisons pour lesquelles la France faisait la guerre en Indochine/Algérie et celles ayant mené à l'effondrement de la IV^e République. Tout aussi énigmatiques étaient pour eux le passage à la V^e République en 1959 et la prise de pouvoir par Charles de Gaulle. La France vivait dans cette période une de ses expériences les plus traumatisantes de son histoire. A l'inverse, les Allemands, pendant les années calmes de l'ère Adenauer marquée par l'essor économique, cherchaient à oublier le passé. Lors de cette période se développèrent des conceptions totalement différentes de la nation et du rôle de l'Etat. Les Allemands considéraient avec incrédulité et stupéfaction le culte de la nation exalté par de Gaulle, les parades militaires et le culte de la langue et de la culture françaises. Ne venaient-ils pas sous le troisième Reich d'apprendre à leurs dépens à quoi pouvaient mener de tels comportements ? S'ils comprirent les efforts déployés par de Gaulle pour faire oublier la défaite contre la Wehrmacht en 1940, la période trouble du régime de Vichy, les expériences parfois amères faites par la France comme quatrième force d'occupation et l'écroulement de l'empire colonial français, ils jugeaient néanmoins anachronique la façon dont cette entreprise de compensation était menée. A l'inverse, les Français saisissaient mal la rivalité qui opposait la République fédérale d'Allemagne à la RDA, rivalité qu'ils tenaient par erreur pour un retour à la « Kleinstaaterei » allemande (grand nombre de petits Etats) du XIX^e siècle. Les rapports entretenus par chacun d'eux avec les Etats-Unis aggravèrent encore davantage les contrariétés mutuelles. Celles-ci atteignirent finalement leur point culminant lors de l'adoption par le Bundestag du Traité de l'Elysée dont les députés soulignèrent expressément dans un préambule l'attachement de la République fédérale d'Allemagne aux Etats-Unis. Les intellectuels français réagissaient avec une hostilité bien plus marquée à l'influence américaine. Ils critiquaient le rôle des Etats-Unis dans la Guerre froide et soutenaient dans leur majorité la politique extérieure et de sécurité menée par la France à l'égard des Etatsuniens. Considérée sous l'angle allemand, cette position était si singulière qu'elle fut qualifiée de gaulliste.

1.2 Valeurs et perception de l'autre différentes

Le fossé existant entre les deux pays dans les années cinquante et soixante était encore très profond et contribuait à faire apparaître le voisin comme étranger aux yeux

de ses nationaux. Les femmes disposaient en France d'une plus grande marge de manœuvre pour l'exercice d'une activité professionnelle propre et il n'était ni rare ni extraordinaire d'envoyer ses enfants à l'école maternelle ou à l'école dont les cours s'étalaient sur toute la journée. En Allemagne, en revanche, de l'activité professionnelle exercée par une mère de famille on concluait plutôt à l'insuffisance des revenus salariaux de l'homme. Le monde du travail et des études était donc plus rarement fréquenté par les femmes allemandes. A l'inverse, les jeunes allemands avaient davantage de temps libre, soit du fait de l'école dont les cours prenaient fin le midi soit du fait, explicable par l'histoire, d'une éducation scolaire organisée de façon à être soustraite à l'emprise de l'Etat. L'objectif poursuivi était que la jeunesse allemande développe sa capacité de jugement, elle vivait des conflits de génération plus durs qu'en France et les jeunes se détournaient en comparaison avec les voisins français beaucoup plus de leur famille en prenant de l'âge. Dans le monde du travail français, les hiérarchies rigides des entreprises dont les échelons supérieurs garantissent un pouvoir toujours plus grand jouent un rôle nettement plus important qu'en Allemagne et ne font pas l'objet d'une remise en question. La participation des salariés aux décisions de la direction des entreprises est loin d'être aussi répandue qu'en Allemagne. Aussi les Français sont-ils plus méfiants, et le cas échéant, plus combatifs vis-à-vis des chefs d'entreprise, de même sont-ils préparés à faire preuve de davantage de souplesse et d'improvisation sur le lieu de travail. En ce qui concerne les valeurs religieuses, il subsiste en France en raison du principe laïque de la séparation de l'Eglise et de l'Etat pour ainsi dire un conflit entre la culture et l'éducation relevant de l'Etat et celles ressortissant du domaine clérical. Ce conflit qui se développa de façon analogue également en RDA, resta étranger à la République fédérale d'Allemagne. Après la Seconde Guerre mondiale, les intellectuels et les scientifiques n'établirent guère de ponts entre les deux pays. Ils avaient pendant la Première et la Seconde Guerre mondiale participé à la mobilisation de l'opinion publique de leur pays contre le pays voisin et souffert, notamment du côté français, de l'occupation ou pris part à la Résistance. Les longues années qui les ont éloignés les uns des autres ne leur avaient guère permis de se familiariser avec les évolutions qui s'étaient produites chez le voisin et leur attitude vis-à-vis d'une coopération plus étroite était plutôt une attitude de rejet. Des sondages réalisés depuis les années cinquante avaient également révélé que les vieux clichés existants sur l'ennemi avaient encore cours dans la population. En France, même quinze ans après l'occupation allemande, les voisins inspiraient toujours autant de défiance. Les différences fondamentales sur le plan des identités nationales et de la

mémoire de chaque peuple avaient rendu ces derniers complètement étrangers l'un à l'autre. Jusque vers la fin des années soixante, les impulsions décisives devant conduire à une coopération plus étroite dans les domaines culturel et social furent données par les gouvernements.

1.3. Fin de l'après-guerre et rapprochement partiel des sociétés

Un premier rapprochement se fit dans le domaine économique, encore qu'il ne faille pas ignorer que les deux pays avaient suivi lors de leur industrialisation au cours des deux derniers siècles des itinéraires radicalement différents. En Allemagne étaient nées dans les secteurs du charbonnage, de la sidérurgie, de la chimie et de l'électrotechnique de grandes entreprises dirigées par des managers. C'est notamment grâce à cette industrie que la République fédérale d'Allemagne se transforma en pays exportateur. L'Allemagne avait vécu une transformation radicale de ses activités professionnelles et enregistré une percée rapide de son industrie. Bien qu'en France l'économie eût également pris son essor, les chemins empruntés furent très différents. La majorité des entreprises françaises étaient des entreprises familiales de taille moyenne. De plus, la France était essentiellement un pays agraire ce qui au début de l'après-guerre ne permettait d'exporter que dans des proportions plutôt modestes. Depuis les années soixante, la France s'est toutefois développée pour devenir un pays exportateur. Des produits industriels modernes comme ceux fabriqués en Allemagne vinrent enrichir la gamme des articles d'exportation français tels que le fromage, le vin, les parfums et la mode. Le rapprochement des deux économies avait été tel qu'une Banque centrale européenne commune fut créée. L'intensité des relations économiques entre l'Allemagne et la France correspondaient depuis toujours à l'intérêt public, notamment de coopérer sur le plan économique. Bien qu'il existe encore de nettes différences en ce qui concerne le monde du travail et la culture entrepreneuriale, l'économie des deux pays a été adaptée à l'économie mondialisée de sorte que, observée de l'extérieur, il n'existe plus guère de différence dans les modes d'action. Même les différences sociales existant dans les deux pays se sont sensiblement estompées au cours des décennies passées. Pendant les deux premières décennies après la guerre, les différences concernant l'importance de la bourgeoisie dans la société étaient encore très marquées. Traditionnellement, la bourgeoisie française était depuis le XIX^e siècle politiquement influente et libérale d'orientation. Elle n'était pas traumatisée comme en Allemagne par l'inflation et discréditée par la période nationale-socialiste, aussi

continuait-elle après la Seconde Guerre mondiale à influencer sur la façon de vivre des Français. L'accès à l'université donné à des couches plus larges de la population tant en France qu'en République fédérale augmenta la proportion des élites dans les deux sociétés. Dans les deux pays, les universitaires ne constituaient plus une minorité dans un océan de titulaires du certificat d'études, ceci permettant une accession plus large à la propriété. Avec la naissance de l'Etat providence, la propriété, envisagée comme sécurité sociale de la famille, perdit de chaque côté du Rhin de son importance. De la même façon, elle ne garantissait plus nécessairement statut et influence sociaux. Les couches sociales devinrent perméables et les similitudes entre la société française et allemande se multiplièrent. Même en ce qui concerne les interventions de l'Etat dans le domaine social, l'Allemagne, avec l'introduction de la sécurité sociale par Bismarck, constituait à plusieurs égards le modèle suivi en Europe, à l'exception toutefois de l'Etat social français qui, dans un premier temps, n'avait pas adopté le modèle du voisin, ayant mis en place un régime de sécurité sociale autonome ne fonctionnant que grâce à des subventions. Ce n'est que pendant la période d'après-guerre que la situation changea. A l'instar de la RDA, l'Etat centralisateur, renforcé sous de Gaulle, jouait désormais, bien plus qu'en Allemagne de l'Ouest acquise à l'économie de marché, la carte de l'interventionnisme d'Etat. Néanmoins, les systèmes de sécurité sociale allemand et français évoluèrent à partir des années soixante de façon semblable. Dans les deux pays furent instaurés des régimes d'assurance sociale obligatoire financés à la fois par des contributions du salarié, de l'employeur et de l'Etat. La coopération dans les domaines social et culturel marquée dans un premier temps par la méfiance mutuelle s'est, elle aussi, renforcée jusqu'au jour d'aujourd'hui dans des proportions inimaginables à l'époque où elle a été engagée. Les jumelages se multiplièrent et la coopération dans les domaines scolaire et universitaire s'est intensifiée. Les scientifiques ont, au plus tard depuis les années quatre-vingt, commencé à coopérer plus étroitement et laissé de côté les aspects obscurs de l'histoire. Pourtant, ces échanges fructueux dans les domaines social et culturel sont victimes d'une évolution de plus en plus marquée, à savoir le désintérêt mutuel croissant pour la langue et la culture du voisin.

1.4. L'impact des relations dans les domaines social et culturel sur la politique européenne

C'est au plus tard avec la signature du Traité de l'Elysée que les relations dans les domaines social et culturel ont radicalement changé. Toutefois, si aujourd'hui, le

nombre de points communs existant entre les deux sociétés est considérablement plus élevé que dans les années cinquante et soixante, il convient de ne pas surestimer ce rapprochement sur le plan des sociétés. Compte tenu du fait que la mémoire historique ne peut être transmise complètement de génération en génération, ces similitudes ne sont même plus perçues, ne pouvant être comparées avec la situation de départ. L'individu n'est-il pas davantage porté, à l'instar de la société, à rechercher les différences et ce qui sépare plutôt que les points communs ? Cette tendance engendre des effets d'autant plus grands que dans les deux pays seule une minorité de gens ont une connaissance profonde de l'autre pays. Dans les écoles des deux pays, la langue du voisin est enseignée de plus en plus rarement et les échanges scolaires ne sont pas en progression. Les échanges universitaires sont trop peu encouragés par les pouvoirs publics. Il est toujours aussi difficile pour un ressortissant d'un de nos pays respectifs de faire carrière dans le pays voisin au sein de métiers bien rémunérés ; nos cultures commerciales sont encore caractérisées par des différences relativement importantes et l'exercice d'une profession libérale n'est pas chose aisée. Même si les modes d'action au niveau macroéconomique, la composition de la population et les systèmes de sécurité sociale ne laissent plus guère apparaître de différences, il serait illusoire de croire que les relations dans les domaines culturel et social ont un effet direct sur la politique européenne commune. Des relations étroites dans ces domaines ne mènent pas automatiquement à une coopération politique étroite. Si des relations étroites dans les domaines cités peuvent donner naissance à des sociétés civiles communes qui peuvent atténuer des tensions éventuelles survenant dans les relations entre les gouvernements et jeter des passerelles entre ces derniers, elles n'empêcheront pas pour autant l'apparition de ces tensions.

DEUXIEME PARTIE

2. L'« Etat-nation » et la place des élites

2.1 « L'Etat-nation » - Différences conceptuelles

Après la terreur national-socialiste et les guerres déclenchées par l'Allemagne, l'Etat-nation en tant qu'identité que se donne un Etat ne constituait pas pour les Allemands une véritable option, à la différence des Français. Après la guerre, l'intégration de l'Allemagne de l'Ouest dans la communauté internationale et la

reconquête de sa souveraineté nationale n'étaient envisageables qu'en adoptant les valeurs de la communauté occidentale. Cet ancrage dans les structures européennes/atlantiques fut facilité par la longue tradition fédérale de l'Allemagne. Cette préférence pour des structures politiques internationales et pour un soutien stable de l'intégration européenne, incontesté en Allemagne de l'Ouest au plus tard depuis les années cinquante, caractérisait la politique étrangère de l'Allemagne. Attitude d'une puissance civile et retenue dans l'emploi des moyens militaires étaient les fondements sur lesquels reposait la politique étrangère et de sécurité allemande. Aussi les textes et dispositifs juridiques convainquaient-ils davantage que les actions militaires décidées au seul niveau national, ce qui était considéré comme dépassé dans un monde moderne. Les ruptures historiques, l'unification tardive réalisée au XIX^e siècle et les 40 années de séparation en deux Etats subies par l'Allemagne au siècle dernier ont eu pour conséquence qu'il y était plus difficile qu'en France d'accéder à une conscience nationale. Les seuls termes « national » et « nation » ont en Allemagne toujours été associés aux catastrophes du XX^e siècle qu'elle avait elle-même provoquées et au régime national-socialiste. Aussi, l'ouverture sur l'Europe et la perspective d'une identité européenne furent-elles acceptées comme un moyen opportun permettant d'oublier une identité nationale lourde à porter. En revanche, la formation d'un Etat-nation a toujours été associée en France au terme de "démocratie" et de "république". Il n'y avait pas non plus de rupture historique comme en Allemagne. En outre, la tradition centralisatrice et le rôle important de de Gaulle favorisaient la conservation sans complexe de l'Etat-nation souverain. Même sur la scène internationale, la France s'est toujours considérée comme une puissance régionale nourrissant des ambitions internationales et cherchant à être présente partout dans le monde. Ceci à son tour influait sur la définition des intérêts nationaux dans les rapports à l'environnement international. Pour la France, il avait toujours été naturel de mettre en balance les intérêts nationaux et les intérêts européens. Au contraire, l'Allemagne de l'Ouest s'est efforcée en permanence de définir les intérêts nationaux en évitant de les faire entrer en conflit avec les intérêts européens. Pour cette raison, le développement de l'identité nationale était plus simple en France qu'en Allemagne. Le fait de se concevoir politiquement comme une nation de citoyens permettait plus facilement aux Français d'intégrer l'Europe dans leur identité nationale. Pour beaucoup de Français, l'Europe prolongeait leur propre histoire, tandis que pour bon nombre d'Allemands elle constituait l'enseignement qu'il fallait tirer de leur passé.

2.2 Partis politiques et élites de chaque côté du Rhin

Les nations sont représentées à l'extérieur et transformées à l'intérieur par l'action de leur gouvernement respectif et les propos tenus par leurs élites et partis politiques. En Allemagne, l'approfondissement de l'intégration internationale a toujours primé sur les actions décidées au seul niveau national. La défense des intérêts nationaux a pris au cours des dernières années un tour plus offensif, mais seulement dans le registre stylistique et rhétorique. C'est ce qui a surtout pu être observé lors des discussions relatives à la contribution allemande au budget européen, à la défense des intérêts des Länder ainsi qu'aux questions importantes concernant la politique industrielle, discussions toujours dominées par un large consensus fédéral entre chrétiens-démocrates, sociaux-démocrates, libéraux et verts relativement aux idées européennes. Il règne une sorte de consensus social sur le fait que l'Union Européenne est une institution politique aux identités variées, au partage du pouvoir, contrôle parlementaire et dotée d'une justice indépendante. Un système politique donc correspondant pour l'essentiel au système allemand. Même le débat concernant le Traité de Maastricht et l'abandon du mark n'ont pu provoquer de fracture dans le domaine de la politique européenne. En France en revanche, on peut observer que les questions s'y rapportant ont régulièrement suscité des conflits au sein des élites et partis politiques. Toutefois, un fondement commun incontestable s'est constitué en matière de politique européenne. L'échec de la politique de l'emploi axée sur l'Hexagone entre 1981 et 1983 favorisa le changement et l'abandon des schémas d'action purement nationaux. A la période de contrôle de l'activité économique et de la politique de crédit au niveau national s'est substitué depuis 1984, de manière presque consensuelle, le soutien tant au projet de marché intérieur européen qu'à l'union monétaire. La prise de conscience des limites d'une politique économique menée à l'échelle nationale favorisa également la redéfinition de l'identité nationale permettant de forger une identité européenne. Pendant donc que les différences entre gaullistes et socialistes s'estompaient, l'échec de la politique économique menée au niveau national et la transformation du contexte international depuis 1989 transformaient la France politiquement dans son ensemble. Au sein des élites et du paysage politique français naissaient deux groupes diamétralement opposés : on trouve d'un côté ceux qui adhèrent à l'idée européenne et veulent appliquer à l'Europe une partie du modèle français – comme par exemple le rôle qu'elle joue comme puissance au niveau international, la politique économique dirigiste et la mission civilisatrice. De l'autre côté, se tiennent les porte-parole de l'exception

française qui restent attachés au modèle gaulliste d'une politique étrangère nationale indépendante et veulent ériger des barrières pour se protéger de la mondialisation et d'une Europe centralisatrice et trop puissante. Tandis qu'en Allemagne, les tentatives de création de partis souverainistes (« Bund freier Bürger ») et la participation aux élections sous cette bannière se soldaient par des échecs, en France par contre, la fracture décrite se révélait être beaucoup plus lourde de conséquences pour les partis politiques. Tant pour le parti d'extrême droite, le « Front National » que pour les trotskistes, la lutte contre l'intégration européenne faisait partie du répertoire standard. Le conflit provoqué par la politique européenne a de plus conduit à des mouvements sécessionnistes au sein de partis établis donnant naissance à d'autres formations politiques (« Mouvement pour la France », « Rassemblement pour la France », « Pôle républicain »). Ce conflit ressurgit à chaque élection en France sur la place publique et les partis peuvent faire valoir leurs différences, précisément en se positionnant aussi par rapport à l'Europe, ce qui récemment trouva sa forme paroxystique lorsque Le Pen, candidat à l'élection présidentielle exigea lors du deuxième tour décisif le retrait de la France de l'Union Européenne. Aussi les formations qui souhaitent une France aussi indépendante que possible peuvent-elles mettre les acteurs de la politique nationale fortement sous pression et ainsi limiter les engagements des gouvernements français en faveur de l'Europe. En conséquence, au niveau des élites et des partis, il est nettement plus simple pour la République fédérale de s'intégrer dans le système européen que pour la France.

2.3. Divergences de conception dans les populations et dans le monde des élites politiques en matière de politique européenne

En France, les discussions concernant la politique de l'Europe ont été menées beaucoup plus intensément qu'en Allemagne. Malgré cela, ou plutôt justement grâce à cela, ni les partis souverainistes ni les candidats aux élections présidentielles, aussi peu que les discours républicains publics tenus dans les années quatre-vingt-dix, n'ont conduit la population française à adopter une attitude plus négative vis-à-vis de l'Europe. Le débat mené de façon ouverte et contradictoire a aiguisé la conscience européenne du citoyen français l'amenant beaucoup plus nettement à se définir positivement par rapport à l'Europe. Le consensus régnant en Allemagne parmi les décideurs quant à l'Europe, par contre, a empêché que se manifestent politiquement les doutes nourris par la population allemande à l'égard de celle-ci, et a plutôt contribué à

les renforcer qu'à les dissiper. Au vu de l'identité nationale plus marquée dans la population allemande, on a l'impression que les élites politiques allemandes sont par moment nettement en avance sur leurs concitoyens. A l'inverse, les élites françaises déchirées sur la politique européenne et dévorées par des angoisses liées au statut de la France semblent être à la traîne de leur opinion publique et avoir une mesure de retard par rapport à son européisation. Concernant les relations franco-allemandes, quatre pôles peuvent, pour l'essentiel, être identifiés au sein des populations et des décideurs, pôles qui caractérisent les rapports qu'ils entretiennent les uns vis-à-vis des autres et les influencent. Si les populations ont, certes, des opinions divergentes quant au terme de nationalité et à la conception de l'Europe, elles n'en sont pas moins les acteurs principaux du travail de réconciliation quotidien dans l'esprit du Traité de l'Elysée. Ainsi, on peut considérer les populations comme la force motrice des relations franco-allemandes, même si l'intérêt qu'elles se portent mutuellement s'amenuise. Mais ces populations n'ont pas d'emprise particulière sur le développement de l'Europe. Bien que les actes des élites politiques ne soient pas la traduction résolue de la volonté de leurs concitoyens, ces élites ont déterminé et déterminent toujours pour l'essentiel la politique européenne indépendamment des sensibilités de leur peuple respectif. Aussi suffit-il de porter un regard à l'action des gouvernements et des élites des deux pays en tenant compte du contexte historique pour analyser les mouvements et évolutions effectifs qui ont marqué le façonnement de l'Europe.

TROISIEME PARTIE

3. Le « moteur franco-allemand » dans le miroir de l'histoire

3.1 Possibilités et divergences d'opinion dans les années 50 et 60

Aperçu. L'ordre d'après-guerre commence pour la France en août 1944 avec la libération de Paris. De Gaulle forme le premier gouvernement de la IV^e République et définissait les intérêts de la politique étrangère française : une nation souveraine dans les anciennes frontières, une politique indépendante entre Est et Ouest et la sécurité vis-à-vis de l'Allemagne. Celle-ci devait être réalisée par le biais de la décentralisation du pouvoir en instituant plusieurs Länder, par l'internationalisation du bassin de la Ruhr et l'annexion économique de la Sarre à la France. Les intérêts de l'Allemagne sont à ce moment déterminés par les puissances occidentales. Au cours des années d'immédiate

après-guerre, l'histoire de l'Europe est marquée par trois facteurs : La question allemande et le conflit est-ouest grandissant conduisent les Etats-Unis à exiger la création d'un Etat allemand indépendant pouvant apporter une contribution militaire. Le désir de sécurité et la prise de conscience que la politique nationale seule ne peut garantir la sécurité conduisent au Traité de Bruxelles (1948) et à la création de l'OTAN (1949) et du Conseil de l'Europe (1949). Dans le cadre de l'adoption de la Loi fondamentale en Allemagne le 08.05.1949, Adenauer se fait le partisan d'une intégration européenne de l'Allemagne et d'une relation étroite avec les Etats-Unis, de même qu'il milite en faveur d'une réconciliation avec la France et de la réunification des deux Allemagnes. Robert Schumann propose le 09.05.50 la création de l'Union minière. Le 18.04.51 est mis en place avec la Communauté Européenne du charbon et de l'acier (CECA) un marché commun et un contrôle commun et mutuel exercé par une haute autorité supranationale dont le but est de rendre impossible une guerre entre la France et l'Allemagne sur le plan matériel. Le début de la guerre de Corée conduit les Etats-Unis à exiger de l'Allemagne une contribution à la Défense. Plevin fait part de son intention en 1950 d'amortir les risques du réarmement allemand et de la mise sur pied d'une armée nationale ouest-allemande par la création d'une organisation supranationale. Il en découle le 27.05.52 la Communauté Européenne de Défense (CED) En outre devait être instaurée la Communauté Politique Européenne (CPE) en tant que lien supranational entre la CED et la CECA dont l'objectif était de conduire une politique étrangère et économique. La CED est rejetée à l'Assemblée nationale le 30.08.54 par les communistes et les gaullistes. Il restait en conséquence l'option atlantique, donc la protection de la France contre l'Allemagne par les Etats-Unis. Le 23.10.54 sont signés les Accords de Paris. L'Allemagne adhère à l'OTAN et à l'UEO. Avec les Conventions de Bonn, la République fédérale acquiert une large souveraineté. La crise de Suez qui éclata en 1956 montra à la France les limites de sa capacité d'action. Après l'échec de la CED et de la CPE, l'Europe continua à se construire sur le terrain économique. Finalement, les Traités de Rome furent signés en 1958 créant les institutions supranationales que sont l'Euratom et la CEE. Après les troubles qui ont embrasé l'Algérie et le putsch des généraux, un changement de la constitution confère à de Gaulle en 1958 une position éminente. Il signe les Traités de Rome à la condition que l'agriculture soit intégrée dans le marché commun. Une tentative de réforme de l'OTAN est lancée par de Gaulle qui propose de créer un directoire à trois composé des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France. La tentative avorte. Les événements qui se produisent au cours des années suivantes (crise du Liban, ultimatum de Berlin,

construction du mur, crise de Cuba) renforcent la France dans son intention de mettre au point ses propres armes nucléaires. La première bombe atomique française explose le 13.2.60. De Gaulle propose en 1960 une coopération politique entre les gouvernements européens sur la base de consultations régulières, mais rejette une intégration européenne sur base supranationale. La commission Fouchet propose en 1961 et 1962 la création d'un Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement ayant pour but de fixer une politique étrangère et de sécurité commune. Les propositions sont rejetées le 17.4.62 et de Gaulle déclare le 15.5.62 « A l'heure actuelle il n'y a pas d'autre Europe possible qu'une Europe des nations ». Après l'échec de la Communauté politique, de Gaulle et Adenauer se concentrent sur les relations bilatérales franco-allemandes. Dans un mémorandum, la France propose à la fin de l'année 1962 l'approfondissement de la coopération bilatérale débouchant le 22.1.1963 sur le Traité d'amitié franco-allemand (Traité de l'Elysée). La question agricole et celle des décisions prises à la majorité au Conseil des ministres plonge en 1964 la CEE dans une grave crise à l'occasion de laquelle la France poursuit à partir du milieu de l'année 1965 la politique de la chaise vide. La crise ne sera réglée qu'en janvier 1966 avec le compromis du Luxembourg qui prévoit un droit de veto lors des décisions du Conseil des ministres. La France se retire en 1966 de l'organisation militaire de l'OTAN et développe sa force nucléaire. Une deuxième demande d'adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE est rejetée par la France en 1967. Euratom, la CECA et la CEE fusionnent le 01.07.1967 pour devenir la CE.

Analyse. De Gaulle tente immédiatement après la guerre de participer au façonnement de l'ordre d'après-guerre et de renouer avec le statut de grande puissance que la France avait avant la guerre. Il était prévu d'assurer sa sécurité vis-à-vis de l'Allemagne en affaiblissant celle-ci ou en la divisant. Par le biais de la dépendance économique et du fait de l'aggravation du conflit est-ouest, l'Allemagne devint une zone stratégique de la sécurité américaine ; ainsi la France ne pouvait plus imposer ses objectifs politiques concernant l'Allemagne. Ceci l'engagea à mener une politique plus offensive vis-à-vis de l'Allemagne avec pour objectif d'intégrer cette dernière dans un cadre européen et de s'assurer un pouvoir d'influer sur les choses lors du façonnement de l'ordre d'après-guerre en Europe. La France était même prête en 1950 à un transfert de souveraineté dans le cadre économique, l'intention étant d'empêcher notamment une utilisation dévoyée de l'industrie lourde allemande. La CECA constituait un projet révolutionnaire pour l'époque et le premier exemple d'un projet franco-allemand supranational comme fondement d'une intégration européenne. L'échec du plan Pleven était explicable par l'évolution de la situation internationale et les atteintes portées à la

souveraineté de la France. Le degré d'intégration recherché était trop élevé pour l'époque. L'antagonisme entre intégration et souveraineté nationale continuait d'exister. Le consentement à l'adhésion de l'Allemagne à l'OTAN permettait à la France dans un premier temps de renouer avec les conceptions qui étaient les siennes quant au contrôle qu'elle entendait exercer sur l'Allemagne. Toutefois, la IV^e République reconnaissait à travers ce consentement les limites d'une politique nationale indépendante à laquelle l'intégration dans l'OTAN mettait un terme. Mais, dans un premier temps, la France ne voulait pas, en une période marquée par l'aggravation de la confrontation à l'échelle mondiale, renoncer à l'OTAN et tente de la réformer dans le sens de ses intérêts. Les objectifs poursuivis par la France en proposant de créer un directoire à trois étaient de s'installer solidement comme grande puissance égale en droits aux côtés des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, de réduire l'emprise hégémonique des Etats-Unis, d'avoir son mot à dire pour toutes les questions touchant aux armes nucléaires et d'affaiblir l'Allemagne. Le rejet de cette proposition renforçait sa volonté de créer une Europe occidentale unie suffisamment forte pour exister de façon autonome. De ce point de vue, il était tout à fait logique que la France sorte de l'OTAN. Mais, simultanément, étaient jetées les bases du conflit entre l'orientation européenne de la France et atlantique de l'Allemagne. Dans le domaine de la politique européenne, une initiative avorta en été 1960 en raison de la question britannique et des conceptions divergentes sur les attitudes à adopter en ce qui concerne l'intégration et les relations intergouvernementales. Suite à cet échec, le comportement de la France fut d'imposer au sein de la Communauté économique européenne ses intérêts nationaux au détriment d'une intégration et d'un renforcement plus poussés de la Communauté. Le relâchement de la pression sur le terrain de la politique étrangère et l'éloignement de plus en plus grand de la Seconde Guerre mondiale firent perdre de sa dynamique au processus d'unification européenne. La tension dans le domaine de la politique étrangère se réduit encore davantage avec l'intensification de la politique de rapprochement au bloc de l'Est dans l'esprit du dialogue et de la détente. L'approche d'une Europe politique échoua en 1962. Adenauer et de Gaulle tentèrent par le biais de la coopération franco-allemande de poursuivre au niveau bilatéral la réalisation de leur conception européenne. Avec l'appui de l'Allemagne, la France voulait faire d'une Europe occidentale forte placée sous l'égide française un troisième pôle indépendant. La France considérait l'Allemagne comme un partenaire junior dont le rôle était de soutenir les intérêts de la France comme grande puissance. L'Allemagne, elle, n'estimait pas que se rapprocher de la France revenait à s'éloigner des Etats-Unis et de l'OTAN, mais

envisageait ce rapprochement comme une démarche complémentaire dans le but de les renforcer. Adenauer voulait l'intégration militaire dans l'OTAN et l'intégration supranationale dans l'Europe. Ceci supposait également l'intégration de la Grande-Bretagne. Le conflit était donc programmé. Le rejet français de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE conduisit à une détérioration des conditions-cadres. Le Traité de l'Elysée était certes à l'époque un projet audacieux et un événement marquant qui mettait un terme à une longue rivalité, mais la compréhension franco-allemande avait des limites. Le préambule et la déception de de Gaulle qui en découla empêchèrent de mettre en œuvre le Traité comme il avait été prévu. Les Allemands n'étaient pas prêts à mener une politique européenne indépendante vis-à-vis des Etats-Unis. Ce conflit fondamental qui s'étendit des années suivantes jusqu'à nos jours contribua à un relatif éloignement entre Allemands et Français. La politique d'indépendance menée par la France et l'intégration atlantique indispensable du point de vue de l'Allemagne firent, à l'époque, obstacle à toute évolution sur le terrain de la politique étrangère et de sécurité. Les programmes de coopération ne connurent plus d'évolution pas dans ce domaine jusque dans les années 80.

Conclusion. En comparaison à la situation de départ, l'année 1945, des avancées spectaculaires ont été réalisées pour la réconciliation entre les deux pays. Notamment sur le terrain de l'intégration économique furent jetées les bases d'une évolution future dans d'autres domaines politiques. Si on peut parler d'un moteur franco-allemand, c'est, ici, dans le domaine économique, malgré les divergences par lesquelles il est traversé, que ce terme s'appliquera encore le mieux. Mais, un moteur entraînant l'Europe dans son ensemble n'a, lors de cette phase, pu être mis en marche. Le manque de volonté d'intégration de la France et la relation étroite qu'entretient l'Allemagne avec les Etats-Unis constituaient les obstacles les plus importants à une évolution des rapports franco-allemands. L'effacement des souvenirs de ce qu'avait été la Seconde Guerre mondiale contribua à ce que furent gâchées de grandes ambitions et des chances considérables. On se mit d'accord sur ce qui, à l'époque, était possible et s'orientait pour l'essentiel sur des évolutions économiques. Dans un premier temps, l'élan d'enthousiasme de l'après-guerre aidant, un certain nombre de choses furent réalisées au service de la vision d'une Europe unie, mais la dynamique s'essouffla rapidement.

3.2 Visions et réalités dans les années 70 et 80

Aperçu. La politique de rapprochement au bloc de l'Est et la politique de détente engagées par Willy Brandt furent développées en permanence. La signature des Traités de Moscou et de Varsovie en 1970 vient consacrer cette politique. Suivit en 1975, comme point d'orgue temporaire, la signature de l'acte final de la CSCE à Helsinki. Même entre les grandes puissances, les premiers signes de détente furent perceptibles avec la conclusion des Accords sur la limitation des armements stratégiques en 1972 et 1979. Tandis que l'Union soviétique s'entendait avec les Etats-Unis au niveau bilatéral sur une limitation des systèmes stratégiques, elle stationnait en Europe de l'Est des missiles à moyenne portée SS-20 à partir des années 1976. L'Europe considérait qu'avec les Accords SALT, la sécurité des Etats-Unis était découplée de celle de l'Europe. L'Europe était seule soumise à la menace des missiles de moyenne portée soviétiques. Le déficit de crédibilité ainsi créé dans la stratégie de dissuasion de l'OTAN ne put être comblé qu'avec la double décision de l'OTAN prise le 12.12.1979. L'entrée en Afghanistan des troupes soviétiques en 1979 eu comme conséquence une politique de restauration de la puissance militaire américaine et une rupture du dialogue avec l'Est. Les Etats-Unis s'éloignèrent considérablement de la position de leurs partenaires européens qui considéraient la politique de détente comme élément essentiel de la sécurité européenne. Le stationnement des missiles Pershing II en Europe de l'Ouest et, partant, la restauration d'une dissuasion crédible débouchent le 07.12.1987 sur l'« option zéro », c'est-à-dire sur le désarmement intégral des missiles nucléaires moyenne portée stationnés en Europe.

Après les crises intervenues au sein de la CE et les périodes de stagnation qui en découlèrent fut créée au niveau européen en 1970 la Coopération politique européenne (CPE). L'objectif était de donner à la CE, notamment en tant qu'acteur de l'économie mondiale, une « politique étrangère ». Mais, il s'avéra, par exemple pendant le conflit entre l'Union soviétique et l'Afghanistan, que cet instrument « de politique étrangère » était dénué d'efficacité. Le renforcement de la CPE, avec la création en 1987 d'un secrétariat permanent, ne fut possible que par l'action de Mitterrand. Jusqu'au milieu des années 80 l'Union de l'Europe occidentale n'avait fait que vivre dans l'ombre. Lorsque la CPE se révéla trop faible pour imposer les intérêts européens (choc de Reykjavik), l'UEO fut renforcée à partir de 1987 par la plate-forme UEO au sein de laquelle l'Allemagne fédérale et la France étaient représentées avec 5 autres pays. Le choc que provoqua la crise pétrolière mena après 1973, notamment en Europe, à une

révision des positions nationales. Les systèmes économiques des pays commencèrent à s'éloigner les uns des autres et tous les pays étaient confrontés au problème de l'inflation. Aussi, sur une initiative franco-allemande, prit naissance en 1979 le Système monétaire européen (SME) dont le noyau était un mécanisme de change. Le Conseil européen fut créé en 1974 de manière à redynamiser le processus d'intégration et de développement stagnant depuis les années 70. Avec le temps, le Conseil européen se transforma en une institution qui définit, outre les principes généraux, les directives et les stratégies dans le domaine de la politique de défense. Ce qui d'abord avait échoué sur le refus de de Gaulle, Pompidou réussit à le réaliser, à savoir l'extension de l'Europe vers le Nord (UK, DK et IRL) qui intervint le 1.1.1973. L'extension vers le sud avec l'intégration de nouveaux pays démocratiques (la Grèce en 1981, l'Espagne et le Portugal en 1986) se fit quelques années plus tard.

Plus de 60 accords d'armement furent conclus notamment dans les années 70 et 80 au niveau bilatéral. L'objectif poursuivi par la France était le développement et l'acquisition bon marché d'armements conventionnels. L'Allemagne voulait vendre les produits de son industrie d'armement à des pays tiers par l'intermédiaire de la France de manière à contourner la réglementation sur les restrictions aux exportations. Mais, de grands programmes d'armement (tels que le JF-90) ne virent pas le jour, la coopération en matière d'armements se limitant le plus souvent en cette période à l'adaptation permanente des systèmes existants (par exemple C-160, Roland). La 39^e réunion au sommet de 1982 réinsuffla vie au Traité de l'Élysée dans l'optique d'une meilleure coopération dans les domaines politique, stratégique et militaire. La position des deux pays qui en fut dégagée et rendue publique pour la première fois en commun dans le cadre de la CSCE de 1986 est considérée comme une étape-clé, la création en 1988 du Conseil franco-allemand de Défense et de Sécurité constituant le point d'orgue des relations entre les deux pays sur ce terrain. Les premières initiatives communes dans le domaine militaire s'inscrivent dans le cadre de la revalorisation de cette coopération dans les domaines de la défense et de la sécurité (Brigade franco-allemande [1989] et première manœuvre bilatérale commune « Moineau hardi »). De plus, la France s'engagea en 1986 à consulter son voisin allemand en cas de mise en œuvre des missiles nucléaires à courte portée.

Analyse. Il n'est guère de pays qui tels la France et l'Allemagne ont constitué sur le plan économique, mais également politique, un couple si étroitement lié. Il découle de cette liaison un large socle d'intérêts communs. L'Allemagne et la France, les partenaires commerciaux les plus importants de la CEE, tentèrent de réduire au

maximum les effets de la crise économique par une extension et une stabilisation du marché commun, par exemple en accueillant de nouveaux membres et en instaurant des mesures de réduction des fluctuations du cours du change. Le fossé qui se creusait entre la France et l'Allemagne dans le domaine économique conduisait à des divergences d'intérêts qui menaient toutefois vers un même résultat, l'arrimage des monnaies entre elles : La France ne voulait pas d'une Allemagne trop forte et cette dernière voulait éviter que l'écart se creuse avec le franc de façon à assurer ses exportations. Bien que la France et l'Allemagne aient de la menace que faisait peser le Pacte de Varsovie une appréciation identique, elles avaient toutefois des conceptions différentes de la politique de sécurité à suivre. La politique de rapprochement aux pays de l'Est (Ostpolitik) d'une part et l'antiaméricanisme qui s'était emparé de la population allemande d'autre part faisaient craindre à la France que l'Allemagne évolue vers un neutralisme ou un pacifisme national. A l'inverse, l'Allemagne attendait que la France soit moins réticente à mettre ses forces conventionnelles à la disposition de l'Alliance dans le cadre de la défense de l'avant et accorde un droit de codécision plus important lors de l'élaboration du concept d'emploi des armes nucléaires françaises. A la fin des années 70, la France suivait avec inquiétude les manifestations organisées en Allemagne contre le déploiement des Pershing II dans le cadre de la modernisation des armements nucléaires. A cette époque le président Mitterrand ne voulait pas soutenir son homologue, le chancelier Schmidt. Alors que grandissait la menace d'une Allemagne neutre, Mitterrand a pris position dans un discours prononcé devant le Bundestag pour le chancelier Kohl en s'engageant à défendre les intérêts de sécurité communs. Toutefois, les intérêts des deux pays n'étaient pas complémentaires bien qu'une analyse superficielle puisse les faire apparaître comme convergents. La France voulait empêcher que l'Allemagne devienne neutre en la liant à elle. En outre, elle mettait cette liaison à profit pour défendre ses intérêts vis-à-vis de l'OTAN. En revanche, cet engagement de la France assurait à l'Allemagne un renforcement des forces conventionnelles en Europe pour la défense de son propre territoire, il lui assurait en outre être consultée dans le cadre de la mise en œuvre des armes nucléaires françaises et avoir davantage d'influence sur un membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les affinités personnelles des hommes d'Etat jouaient un rôle essentiel. Le courant passait aussi peu entre Helmut Schmidt et Mitterrand qu'entre Pompidou et Brandt. Après Adenauer et De Gaulle, deux autres couples ont jusqu'à ce jour réussi à développer une relation personnelle particulière et, ainsi, donner à l'Europe et aux deux grandes nations voisines des perspectives novatrices. Giscard d'Estaing - Schmidt (1974-1981) et Kohl -

Mitterrand (1982-1995). L'utilisation de messages et de symboles revêt ici une importance particulière, ceux-ci permettant d'illustrer de façon claire aux opinions publiques des deux côtés du Rhin le rapprochement intime de leurs deux pays. C'est à Verdun, en 1986, que leur fut donné d'assister à un moment d'une grande force symbolique lorsque Kohl et Mitterrand se donnèrent la main en signe de réconciliation devant les tombes des soldats morts au combat.

Conclusion. Le tandem franco-allemand constitue à l'échelle internationale la relation bilatérale présentant le degré d'institutionnalisation le plus élevé. L'alliance bilatérale, mais également l'UE, a été renforcée et a progressé lorsque les chefs d'Etat s'entendaient bien (Schmidt et Giscard, Kohl et Mitterrand) – elle n'enregistrait pas d'évolution et, par contrecoup, la CE non plus, dans les périodes pendant lesquelles la sympathie n'était pas au rendez-vous (Brandt/Pompidou, Schmidt/Mitterrand). Dans les années 70 furent développées en priorité les relations culturelles et sociales. L'objectif recherché était une union monétaire stable en la développant progressivement. L'Allemagne fonctionnait dans ce cadre comme moteur en raison de la vigueur de son économie, la France comme promoteur d'idées novatrices. Ce processus a été conduit pour une grande part par les deux pays. Les autres pays membres de la CE ne pouvaient guère s'opposer à une décision prise en commun par l'Allemagne et la France. Tous les objectifs et idées poursuivis ne pouvaient être mis en œuvre en cas d'intérêts contraires. Toutefois, un grand nombre de visions furent harmonisées au niveau bilatéral pouvant ainsi être mises en œuvre beaucoup plus facilement sur le plan multilatéral. Ce couple à la capacité marquée de s'imposer au sein de la CE a permis le développement matériel et institutionnel de l'UE et de l'UEO. Force est de remarquer que pendant la période examinée l'effet moteur du partenariat franco-allemand a été considérable pour l'intégration européenne dans son ensemble.

3.3 Changement de paradigme – De la réunification au Traité d'Amsterdam

Aperçu. La réunification allemande a radicalement changé les paramètres caractérisant la relation bilatérale jusqu'alors. L'Allemagne devint de nouveau un Etat souverain au sein de la nouvelle Europe. Une réorientation était par conséquent indispensable pour les deux partenaires. La France, craignant une dérive de la politique allemande, s'efforça très longtemps de conserver le statut quo et de retarder le processus de réunification. Elle réagit au processus irrésistible de réunification en accélérant le processus d'intégration européenne dans le but d'ancrer l'Allemagne encore plus

solidement à l'Ouest. Les conceptions divergentes relativement au conflit yougoslave qui éclata en 1991 donnèrent lieu à des désaccords et des dissensions entre les deux pays. Tandis que la France tint longtemps à la survie de la Yougoslavie, l'Allemagne avait pour ambition de faire respecter le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et, par conséquent, de faire accepter le processus de désagrégation de l'Etat yougoslave. Les deux pays s'efforcèrent d'élaborer des déclarations communes pour ne pas compromettre le processus d'unification de l'Europe. Mais l'action non concertée de l'Allemagne – la reconnaissance de la Slovénie et de la Croatie – fit éclater au grand jour les différences fondamentales existant entre les points de vue. Le Traité de Maastricht signé en 1992 constituait une étape importante sur la voie menant à une union politique en Europe. Le couple franco-allemand était depuis le début la poutre maîtresse et le moteur de cette union européenne. Le Traité fixe les conditions-cadres de l'Union économique et monétaire, jette les bases d'une politique étrangère et de sécurité commune et constitue le fondement de la coopération dans les domaines des affaires intérieures et judiciaires. En outre, il permet de renforcer le rôle opérationnel de l'UEO et de développer d'une identité européenne propre en matière de politique de sécurité. Les initiatives franco-allemandes avaient largement contribué à la réactivation de l'UEO. Pendant qu'un système de type fédéral était mis en place dans le cadre de l'Union économique et monétaire, on ne se mit d'accord, sur le terrain de la politique étrangère et de sécurité, que sur des structures intergouvernementales. La France fit triompher ses intérêts vis-à-vis de l'Allemagne, ceux-ci étant de maintenir son emprise sur la CE entre temps devenue UE et d'empêcher l'Allemagne de jouer un rôle de leader. La mise sur pied du Corps Européen en 1995 à Strasbourg est également le fruit d'une initiative franco-allemande à travers laquelle était poursuivie la coopération des deux pays engagée dans les années 80 en matière de défense. Pourtant, les gouvernements français et allemand avaient des conceptions différentes sur le rôle qu'il devait jouer au sein de l'OTAN et de l'UEO. Tandis qu'en définitive la France, dans un premier temps, cherchait à créer une structure de défense européenne qui devait échapper à la mainmise des Etats-Unis, l'intention de l'Allemagne était de l'arrimer solidement à l'OTAN tout en renforçant l'identité européenne. Le Traité d'Amsterdam signé en 1997 s'inscrit dans l'évolution globale des traités de l'UE déjà existants et constitue un prolongement du Traité de Maastricht. Il fixe des mesures concrètes pour donner une identité visible à l'UE tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et rendre son action plus efficace. Outre la poursuite de l'approfondissement de l'UE, le Traité d'Amsterdam jetait les bases de son extension vers l'Est, préoccupation essentielle de la

politique allemande. Il fait de l'UEO un élément constitutif du processus de développement de l'Union Européenne et une composante de défense. L'UEO doit permettre à l'UE de se doter des capacités opérationnelles pour notamment remplir les missions de Petersberg.

Analyse. Les rapports franco-allemands, jusqu'au tournant des années 1989/90, étaient caractérisés par une répartition des tâches propre à toute relation bilatérale. Tandis que la France se réservait le domaine de la politique étrangère, la République fédérale, dont la puissance économique ne cessait d'augmenter, se chargeait du secteur de l'économie. Il était évident que l'équilibre au sein de cette relation bilatérale était dû à la capacité, explicable par les conditions de la Guerre froide, de la France à compenser sa faiblesse économique par ses armes nucléaires et de l'Allemagne à contrebalancer l'absence de ces armes par sa puissance économique, ce qui faisait que cet équilibre dépendait également du maintien de ces conditions. C'est dans cette mesure que l'évolution de la situation sur le terrain de la politique de sécurité dans les années 1989/90 a constitué une coupure dans les relations entre la France et l'Allemagne. Dans la période suivant la réunification, l'ambition particulière nourrie par la France sur le terrain de la politique étrangère était de jouer un rôle mondial en matière de sécurité, cette ambition contribuant à souligner l'importance de l'ONU. L'examen des intérêts existants au sein de l'OTAN et de l'UE permet de tracer deux axes autour desquels la politique française était organisée. D'un côté, la création d'un pilier européen au sein de l'OTAN ou, de l'autre, une organisation de défense européenne autonome. Dans ce contexte, la mise sur pied du Corps européen revêt une importance particulière par les divergences de point de vue concernant l'OTAN et l'UEO qu'elle fait clairement apparaître. L'Allemagne voulait dès le début subordonner le Corps européen à l'OTAN, ce à quoi la France, qui n'avait pas encore abandonné l'idée de créer une structure de défense européenne autonome, s'opposa. Au final, l'Allemagne imposa ses conceptions, provoquant ainsi une inflexion de la politique menée par Paris qui mettait désormais le cap sur l'OTAN. A partir de 1993, la ligne suivie à l'origine a évolué et la mise en place d'un pilier européen au sein de l'OTAN a été accélérée. La France voulait être présente dans l'Alliance au sein de laquelle des décisions étaient prises concernant les troupes et les missions. L'objectif n'était pas la réintégration complète mais la coopération au sein des instances et organes les plus importants. Doivent être mentionnés ici de façon explicite le Conseil des ministres de la Défense, le Comité militaire et la cointégration des structures de formation militaires. Les structures de commandement CJTF constituent une exception dans la mesure où la France, en dépit du soutien allemand, ne

put imposer de placer les forces alliées de Sud-Europe sous le commandement d'un officier européen. La France estimait que cette évolution était nécessaire pour donner à l'IESD une force d'attraction suffisante. Ainsi, la France donnait-elle un coup d'arrêt au processus de rapprochement de l'OTAN. Parallèlement, l'objectif de contenir l'influence des Etats-Unis en Europe était maintenu. Dans le même temps, il y avait des craintes en France de voir l'Allemagne devenir l'architecte du nouvel ordre paneuropéen, ce que les gouvernements français, très critiques vis-à-vis de la réunification et presque dépassés par les événements après la chute du Mur, voulaient éviter. Immédiatement après la réunification, il était clair pour la France qu'elle ne pouvait pas jouer de rôle spécial au sein d'un cadre ouest-européen et que par conséquent il lui faudrait faire des concessions dans le domaine de la politique de défense et de sécurité. Le Traité de Maastricht signé en 1992 arrimait fermement les pays de l'UE à l'Union politique, économique et monétaire et l'approfondissement que la France appelait de ses vœux fut poursuivi. Pour la France, l'Union monétaire servait à intégrer durablement l'Allemagne et à l'empêcher d'exercer une quelconque hégémonie en Europe. Grâce au Traité de Maastricht et à un document franco-allemand complémentaire, l'UEO devint une partie du processus menant à l'Union européenne, ce qui correspondait pour une large part aux intérêts français. En ce qui concerne une politique de sécurité commune de l'Union européenne, la signature des Accords de Petersberg constituait une étape supplémentaire devant permettre d'accroître la capacité d'action de l'Union hors de l'OTAN. Le Traité d'Amsterdam permit d'institutionnaliser la politique étrangère et de sécurité commune et en même temps de donner une identité politique visible à l'UE tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il fait également de l'UEO un élément constitutif du développement de l'Union européenne et donne à celle-ci les moyens de se doter de capacités opérationnelles de l'UEO. La France a ainsi obtenu ce qu'elle n'avait cessé d'exiger depuis le début des années 90 : une composante de défense européenne propre. En ce qui concerne les intérêts allemands dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité, le soutien sans réserve que les Etats-Unis apportaient à la réunification contribua à une consolidation durable des relations entre les deux pays. Mais, pour éviter une dégradation des relations avec la France, l'Allemagne s'est vue obligée, comme par le passé, au grand écart permanent : à chaque pas fait politiquement en direction de l'OTAN suivait un pas en direction de la France. Si pendant la guerre du Golfe en 1990 l'Allemagne fit nettement preuve de retenue sur le plan politique et en particulier sur le plan militaire, cela changea progressivement après la réunification. Elle se montra de plus en plus disposée à assumer des

responsabilités sur la scène internationale. L'arrêt rendu par la Cour constitutionnelle fédérale en 1994 amena un changement très net quant à la nature des opérations menées par la Bundeswehr. Ainsi, pour l'Allemagne également le recours à la force militaire devint partie intégrante de la politique étrangère. Lors de cette période, les relations avec la France occupèrent de moins en moins le devant de la scène. Non qu'elles ne fussent pas considérées comme bonnes ou importantes, mais Kohl n'était pas disposé à sacrifier aux relations avec la France les intérêts de l'Allemagne. Les dépenses importantes engagées pour la reconstruction à l'Est ne permettaient plus de faire à la France des concessions financières, comme cela avait été souvent le cas dans le passé, entre autres dans le domaine de la politique agricole. La politique menée par l'Allemagne depuis des décennies qui concédait à la France un rôle de leader sur le terrain politique, elle-même jouant ce rôle dans le domaine économique, fut pratiquée avec beaucoup plus de restrictions. L'Allemagne prenait de plus en plus conscience du nouveau rôle et de la nouvelle responsabilité qui résultaient de la réunification. Cela finit par créer un nouveau champ de tensions dans lequel s'inscrivaient les relations bilatérales. Si avec la fin de la Guerre froide, le potentiel nucléaire de la France et la protection qui en découlait en partie pour l'Allemagne avait perdu de son importance, il n'en allait pas de même pour la puissance économique allemande. L'équilibre qui avait prévalu jusqu'à ce jour entre les deux pays menaçait, surtout du point de vue français, de se rompre. En effet, force est de constater que l'Allemagne n'est plus un « partenaire junior » mais est devenue un partenaire égal en droit. Une réalisation essentielle qui marqua cette période fut le Traité de Maastricht. Les principes qui sous-tendaient ce traité firent d'abord l'objet d'une concertation entre l'Allemagne et la France pour ensuite être imposés au sein de l'UE. Ce fut l'heure de naissance de l'euro. L'union monétaire arrima l'Allemagne encore plus solidement au marché européen. Simultanément, le mark allemand qui, longtemps, avait influencé les autres monnaies, cessa d'exister. De plus s'annonçaient des discussions au sein de l'UE sur une extension de celle-ci. L'Allemagne voulait étendre l'UE vers l'Est pour ne pas en constituer plus longtemps la frontière orientale. Mais, la France redoutait l'influence grandissante de Bonn sur les pays d'Europe de l'Est et la Russie. Paris préférait une ouverture de l'UE au Maghreb. Mais suite à la crise des Balkans, l'Est et le Sud-Est européen devinrent rapidement les zones d'intérêt et d'engagement politique de l'Europe. Un autre changement intervint en 1995 dans les relations franco-allemandes avec l'arrivée au pouvoir de Chirac. Le partenariat entre Mitterrand et Kohl qui avait longtemps garanti de bons rapports entre les deux pays prit fin.

Conclusions. L'effondrement de l'ordre d'après-guerre et la réunification allemande avaient fait disparaître les facteurs qui ayant contribué à la naissance du couple franco-allemand, qui s'épanouissait dans les années 70 et 80. Avec la réunification et, partant, la nécessité pour l'Allemagne de mettre un terme à sa quasi abstinence en matière de politique étrangère, les relations bilatérales furent soumises à des tensions qu'elles ne connaissaient pas jusqu'alors. Aussi, la coopération franco-allemande fut beaucoup plus compliquée au cours des années suivantes. Après la Guerre froide qui avait conduit à une harmonisation de leurs intérêts respectifs, il s'avéra extraordinairement difficile pour la France et l'Allemagne de formuler une politique commune sur le plan de la politique de sécurité concernant les institutions européennes de sécurité et, par exemple, la Yougoslavie. Les deux pays jouèrent des rôles très différents pendant la guerre du Golfe et n'eurent pas les mêmes intérêts en Europe centrale et orientale. Si des convergences de vue parurent exister en ce qui concerne l'attitude à adopter vis-à-vis de l'OTAN et par rapport à la politique de sécurité à mener hors d'Europe, il n'en est pas moins vrai que les malentendus et les dissensions furent nombreux. Le bon fonctionnement de la relation franco-allemande fit l'objet de perturbations sérieuses non seulement dans le domaine de la politique étrangère mais également dans celui de la politique économique. Ici, deux philosophies commerciales différentes se faisaient face – le protectionnisme français et l'impératif allemand du libre-échange dicté par la grande dépendance du pays à l'égard des exportations. Considérée dans son ensemble, la coopération est caractérisée de 1989 à 1997 par un équilibre de deux partenaires égaux en droit et souveraine. L'Allemagne, en acquérant sa pleine souveraineté, s'est détournée de son rôle de « partenaire junior ». Il en résultait des intérêts divergents et des tensions. Les incertitudes et les malentendus qui marquaient cette période furent imputables au processus de transformation des relations bilatérales qui n'est, aujourd'hui encore, pas achevé. Alors que le Traité de Maastricht signé en 1992 fut encore essentiellement l'œuvre de Kohl et de Mitterrand, il en allait tout autrement du Traité d'Amsterdam qui était une réalisation communautaire à laquelle étaient associés l'ensemble des pays membres de l'UE. Celui-ci jetait les bases d'une extension future de l'UE vers l'Est dans le sens des intérêts de l'Allemagne. La réunification et les années suivantes confrontèrent les relations franco-allemandes à des problèmes considérables. Les efforts déployés pour équilibrer cette nouvelle relation bilatérale constituèrent un obstacle majeur à la promotion de l'idée européenne.

3.4 Le Bras de fer - Après Saint-Malo et le sommet de Nice

Aperçu. La crise du Kosovo qui s'aggrava en 1998 sur le plan international entraîna à partir de mars 1999 la guerre entre l'OTAN et la Yougoslavie au cours de laquelle fut menée l'opération KFOR. C'est à cette occasion qu'apparut au grand jour ce qui différenciait l'Europe des Etats-Unis dans les domaines technique et financier. Le conflit au Timor oriental et la crise économique qui sévissait en Asie atteignirent leur point culminant en 2000, année pendant laquelle éclata la deuxième Intifada. Le Pakistan et l'Inde s'affrontèrent avec en toile de fond la menace d'une déflagration nucléaire. Suite à un attentat perpétré le 11.09.2001 par des terroristes islamistes faisant plus de 3 000 victimes aux Etats-Unis, la guerre est déclarée au niveau international contre le terrorisme, entraînant entre autres le déclenchement de l'opération Enduring Freedom. En Europe, la politique française est toujours caractérisée par la cohabitation entre le président de la République et le Premier ministre et sa majorité parlementaire commencée en 1997. La politique étrangère constituait un sujet de campagne opportun, notamment pour le président Chirac néo-gaulliste, qui, soupçonné de corruption dont il se serait rendu coupable en tant que maire de Paris, était soumis à une forte pression de l'opinion publique. En décembre 1998 à Saint-Malo, la Grande-Bretagne et la France poursuivirent leur rapprochement sur le terrain de la politique de sécurité en rédigeant une doctrine nucléaire commune et en mettant en relief la responsabilité propre de l'UE et leur capacité d'action. En 1998 se termine l'ère chrétienne-démocrate marquée par le chancelier Kohl qui, avec le président socialiste, était l'incarnation de ce qui avait été le « moteur » de l'Europe. L'union européenne économique et monétaire entre en 1999 dans sa dernière phase. La même année démissionne la Commission européenne en raison des reproches de mauvaise gestion et de népotisme qui lui sont faits. Le sommet européen de Cologne est caractérisé par le plan de paix du G8 pour le Kosovo et par la PESD, celui d'Helsinki par la réforme prévue des structures européennes, par le projet d'extension de l'UE et les missions dites de Petersberg. Pendant le sommet de Nice en 2000 sont prises des décisions nécessaires à la création d'une capacité européenne de gestion des crises. Il convient de citer dans ce cadre, les European Headline Goals, le règlement de la coopération entre l'UE et l'OTAN ainsi que la prise en charge des tâches de l'UEO par l'UE. Ce sommet est toutefois considéré comme échec en raison des divergences de vue entre Français et Allemands dans d'autres domaines. L'habituelle initiative franco-allemande pour l'approfondissement de l'UE manquant à ce sommet, le résultat en fut plutôt maigre.

Analyse. Sur le plan de la politique européenne, le nouveau gouvernement allemand recherchait en vertu des accords de coalition une intégration encore plus poussée de l'Allemagne à l'Europe, et même une union sociale et environnementale, doublée de davantage de proximité citoyenne et de transparence démocratique. Le discours de Joschka Fischer, ministre fédéral des Affaires étrangères, prononcé à Strasbourg au début 99 s'inscrivait également dans cette ligne. La nomination d'une Française par le chancelier Schröder comme conseillère du chancelier fédéral pour les relations franco-allemandes était un coup habile pour un homme ne possédant que peu d'expérience en matière de politique étrangère. Dans sa déclaration de novembre 1998, il avait notamment indiqué qu'il faisait sienne la maxime de la politique allemande, à savoir « continuité, fiabilité et prévisibilité du comportement ». Les traditions furent conservées : visites mutuelles de courte durée, réunions sur court-préavis, petits-déjeuners communs avant les conférences. Chirac réclama en 1998 la consolidation des relations franco-allemandes et alla jusqu'à exiger que l'Euroland dispose d'une représentation extérieure commune ainsi que d'un conseil des ministres de la Défense. C'est lui qui réclama une redéfinition des relations franco-allemandes de manière à faire progresser la politique sociale, économique et environnementale. Lors du 72^e sommet franco-allemand à Potsdam furent signés une multitude d'accords de coopération dans le domaine culturel que beaucoup s'accordaient à considérer comme une revitalisation des rapports bilatéraux. Mais le quotidien que les deux pays devaient affronter sur le terrain de leur politique intérieure respective contribua à ce que l'Allemagne néglige rapidement les valeurs de continuité et de fiabilité qu'elle avait précisément prônées. La politique agricole constitue un exemple révélateur de cette attitude : les contributions nettes de l'Allemagne profitent également aux paysans français considérés comme électeurs des partis conservateurs, Chirac n'avait donc aucun intérêt à une remise à plat coûteuse de la réglementation correspondante que les gouvernements allemands successifs recherchaient depuis déjà fort longtemps. La puissance économique de l'Allemagne ainsi qu'une orientation de ses intérêts fortement marquée vers l'Europe centre-orientale sur les terrains de l'économie et de la politique de sécurité constituaient une atteinte directe à la conception traditionnelle de la France pour qui une puissance européenne devait être davantage tournée vers le Sud de l'Europe et l'Afrique. Une certaine incompatibilité est dans un premier temps incontestable. Aussi l'Allemagne continue-t-elle à effectuer une sorte de « grand écart » en matière de politique de sécurité entre la France (UE, économie) et les Etats-Unis (OTAN). La dégradation de la relation s'était annoncée déjà bien avant du côté allemand : le refus de Schröder

d'accepter l'invitation à se rendre sur la Marne à l'occasion du 80^e anniversaire de la Première Guerre mondiale ; l'idée d'une coopération germano-franco-britannique renforcée ; la critique vigoureuse des contributions allemandes au budget européen ; le manifeste Schröder-Blair sur le Nouveau Centre ; le conflit à propos du retraitement des combustibles nucléaires allemands ; la proposition de Fischer d'une fédération en mars 2000 ; la mise en relief de l'importance des Etats-Unis pour l'Europe ; la suggestion de Schröder de redéfinir les rapports franco-allemands ; l'intérêt allemand porté initialement sur l'Antonov plutôt que sur l'A400M, qui pour finir ne sera plus commandé à 70 mais à 40 exemplaires. C'est à Nice, sur les sujets concernant la répartition des sièges au Parlement Européen, les décisions à prendre à la majorité au Conseil des ministres ainsi que le nombre des commissaires qu'apparaît au grand jour dans quel état se trouve la relation franco-allemande en ce moment-là. En ce qui concerne le nombre de voix dont dispose chaque pays au Conseil européen, la France insiste pour garder le même nombre de voix (22) que l'Allemagne – en dépit d'une différence démographique de 24 millions d'habitants ! On ne parla plus dans un premier temps ni de « couple » ni de « moteur commun » de l'intégration européenne. Il n'y eut plus d'initiatives communes et la concertation semblait avoir cessé d'exister.

Conclusion. La répartition traditionnelle du travail entre l'Allemagne (économie) et la France (politique étrangère, sécurité) favorisant l'intégration européenne appartient au passé. L'Allemagne est devenue après la réunification un partenaire égal en droit. Cette Allemagne – bien que ne possédant ni armes nucléaires ni armée d'intervention - ne pouvait plus s'accommoder du rôle de « partenaire junior ». Dans un premier temps, la France avec son influence traditionnelle ne sut pas adhérer réellement aux désirs de l'Allemagne de façonner le monde. D'un autre côté, certains Allemands ne firent pas toujours preuve de beaucoup de tact vis-à-vis de la France. Mais il fallut bien en définitive que l'Allemagne, forte de sa compétence économique et impatiente d'exercer des responsabilités dans le domaine de la politique étrangère, se lie à la France, qui possédait puissance et expérience militaires, de même qu'un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies. Entre temps, la France a rattrapé son retard économique. Les frictions dans les relations qui avaient résulté du double changement de gouvernement se sont estompées mais existent encore de manière sous-jacente. Là encore, les rapports personnels qu'entretiennent les chefs d'Etat et de gouvernement joue un rôle important, soit parce qu'ils atténuent soit parce qu'ils amplifient les susceptibilités des deux pays qui souvent sont un obstacle à l'objectivité. C'est précisément lors de sujets difficiles exigeant de chacun des partenaires qu'il surmonte

ses propres blocages que des ponts peuvent être plus facilement établis sur le plan personnel, permettant ainsi un déroulement plus harmonieux des négociations. C'est cette relation qui n'existait pas entre Schröder et Chirac de sorte qu'aucun dénominateur commun ne pouvait être trouvé lorsque des problèmes difficiles surgissaient. L'Allemagne reste tributaire dans le cadre de l'IESD et de la PESD des capacités militaires, y compris celles de la France. D'un autre côté, la France réintègre l'OTAN de façon progressive, par exemple en participant massivement aux opérations dans les Balkans et, récemment, à celles menées en Afghanistan – ceci également bien sûr pour souligner sa propre ambition de jouer un rôle important sur la scène internationale. En outre, les politiciens de premier plan qu'ils soient anglais, français ou allemands ont pris conscience de l'interdépendance dans laquelle se trouvent leur trois pays en ce qui concerne l'Europe. Aussi, la force d'entraînement des binômes franco-allemand et franco-britannique est-elle actuellement suffisante tant pour mener à bien le processus d'unification en Europe que pour conférer à celle-ci une identité de défense propre. L'Allemagne et la France seules ne sont plus le moteur même de l'Europe, mais elles sont devenues des acteurs parmi d'autres.

CONCLUSION

Une histoire tourmentée lie les Allemands à leurs voisins français. Trois confrontations armées au cours du siècle dernier, des querelles à cause de l'Alsace-Lorraine et la funeste occupation allemande pendant la Seconde Guerre mondiale ont par moment transformé en leur contraire l'estime, la reconnaissance et l'admiration mutuelles ainsi que la conscience de pouvoir se compléter. Ces temps paraissent désormais révolus. Aucun autre pays n'est plus proche de la République fédérale d'Allemagne que la France. Des millions de citoyens des deux pays se sont rencontrés dans le cadre de programmes d'échange pour la jeunesse et de jumelage. Mais, la France est également le pays partenaire le plus important pour l'économie allemande et est considérée tant sur le plan politique qu'économique comme l'interlocuteur préféré. Depuis le Traité de l'Elysée signé en 1963 s'est développée entre les deux pays, à tous les niveaux, une coopération étroite, cordiale et empreinte de confiance qui, notamment dans les années 70 et 80, s'est révélée être le catalyseur de l'unification européenne. Le partenariat franco-allemand a été le modèle dont beaucoup se sont inspirés pour l'établissement de relations multilatérales.

Les bouleversements historiques en Europe centrale et de l'Est, la réunification allemande et l'extension de l'Union Européenne ont toutefois fait perdre de son

importance à cette coopération. Avec l'émergence d'une Allemagne souveraine et nettement plus sûre d'elle-même qui, en plus, semble n'être entourée que d'amis, ont resurgi les différences fondamentales qui existaient entre les deux pays. Si la France et l'Allemagne, pays voisins d'Europe en étroite relation d'interdépendance, sont semblables à maints égards, et si les gouvernements et la population des deux pays doivent relever les mêmes défis dans de nombreux domaines, il n'en reste pas moins vrai que face à un grand nombre de problèmes, les réactions des partis, des groupes de pression et des élites de la société n'ont pas été homogènes. Une histoire, des traditions, un système et des comportements politiques différents jouent ici un rôle dont il faut être conscient et qu'il faut prendre en considération. Ces divergences de vue étaient particulièrement marquées en ce qui concerne, par exemple, le développement de la politique européenne étrangère et de sécurité et l'ordre constitutionnel d'une Europe agrandie. L'attitude des acteurs politiques des deux pays était déterminée au premier chef par les traditions prévalant en politique intérieure, par les philosophies constitutionnelles et par la conception des élites de chacun des pays quant au rôle que ceux-ci devaient jouer dans le domaine de la politique étrangère. Comme cela a si souvent été le cas au cours de l'histoire franco-allemande, se révélait également ici à quel point l'influence des deux plus hauts représentants pouvait être déterminante. Au cours des dernières années, il était très net que Chirac et Schröder agissaient davantage en fonction des intérêts que leur dictait au jour le jour la politique intérieure de leur pays respectif que guidés par des visions en matière de construction européenne. La simple nécessité de se mettre d'accord, ou le fait d'être tombé d'accord, sur des questions de politique européenne ne saurait, loin s'en faut, justifier qu'on s'attribue un rôle de moteur entraînant l'ensemble de l'Europe. Eviter l'immobilisme n'est pas précisément la même chose que donner des impulsions à l'ensemble de la construction. De plus, d'autres pays membres de l'Europe, par leurs conceptions visionnaires, devancent même ce que l'on appelle traditionnellement le « moteur ».

Toutefois, l'alliance entre Paris et Berlin ne doit pas être considérée comme insignifiante. Au contraire, elle doit être refondée pour amortir les bouleversements qui ont affecté l'Allemagne réunifiée et l'Europe. Allemands et Français doivent enfin mettre un terme à leur nombrilisme national et cesser de constamment revenir sur leurs querelles de couple. Ce n'est qu'ainsi que les relations franco-allemandes pourront retrouver la place qui était la leur, et qui exige bien plus qu'une rituelle incantation du passé.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES EN FRANÇAIS

- DURAND Béatrice, *Cousins par alliance. Les Allemands en notre miroir*, Paris ; Editions Autrement, 2002.
- GOSCINNY René, UDERZO Albert, *Asterix et les Goths*, Paris ; Hachette, 2004.
- HUSSON Edouard, *L'Europe contre l'amitié franco-allemand*, Paris ; Francois-Xavier de Guibert, 1998.
- MAIER Corinne, *Bonjour paresse*, Paris ; Michalon, 2004.
- MINC ALAIN, *La grande illusion*, Paris ; Grasset, 1989.

OUVRAGES EN ALLEMANDS

- HERRE Franz, *Deutsche und Franzosen*, Bergisch Gladbach; Gustav Lübbe Verlag, 1983.
- KAPPLER Bärbel B., *Abenteuer Paris*, Erlebnisverlag Oy, 2003.
- RAFF Diether, *Deutsche Geschichte*, München; Wilhelm Heyne Verlag, 1992.
- SCHOLL-LATOUR Peter, *Leben mit Frankreich*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 1988.
- VON WEIZSÄCKER Richard, *Demokratische Leidenschaft*, Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt, 1994.
- « Fragen an die deutsche Geschichte » , Deutscher Bundestag, Bonn, 1988.
- « Lesebuch zur deutschen Geschichte » , Nördlingen, Harenberg, 1989.

ARTICLES EN FRANÇAIS

- NEXON Marc, FRANCO Alain, « Europe : La France au piquet », *Le Point* n° 1674, octobre 2004.
- DUFAY Francois, « Portrait Jacques Barrot l'inusable », *Le Point* n° 1674, octobre 2004.
- HELSET Christian, « Le martyre de la Normandie », *Le Figaro* "Le jour le plus long", hors série, 2004.

ARTICLES EN ALLEMANDS

- CLEMENT Rolf, « Die neue Bundeswehr als Instrument deutscher Außenpolitik » , *Aus Politik und Zeitgeschichte* N° B11/2004, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, 2004.
- GUEROT Ulrike, « Die Bedeutung der deutsch – französischen Kooperation für den europäischen Integrationsprozeß » , *Aus Politik und Zeitgeschichte* N° B01/2003, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, 2003.
- HELLMANN Gunther, « Von Gipfelstürmern und Gratwanderern: Deutsche Wege in der Außenpolitik » , *Aus Politik und Zeitgeschichte* N° B11/2004, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, 2004.
- HÖFER Max A., « Die Berliner Republik als Kampfbegriff » , *Aus Politik und Zeitgeschichte* N° B6-7/2001, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, 2001.
- KAELBLE Hartmut, « Die sozialen und kulturellen Beziehungen Frankreichs und Deutschlands seit 1945 » , *Aus Politik und Zeitgeschichte* N° B01/2003, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, 2003.
- LINK Werner, « Grundlinien der außenpolitischen Orientierung Deutschlands » , *Aus Politik und Zeitgeschichte* N° B11/2004, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, 2004.

- MAULL Hanns W., « Normalisierung oder Auszehrung? Deutsche Außenpolitik im Wandel » , *Aus Politik und Zeitgeschichte* N° B11/2004, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, 2004.
- MEIMETH Michael, « Deutsche und französische Perspektiven einer Gemeinsamen Europäischen Sicherheits- und Verteidigungspolitik » , *Aus Politik und Zeitgeschichte* N° B01/2003, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, 2003.
- MENYESCH Dieter, « Die Entwicklung Frankreichs seit 1945 » , *Informationen zur politischen Bildung* N° 186: Frankreich, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, Neudruck 1994.
- RISSE Thomas, « Kontinuität durch Wandel: Eine neue deutsche Außenpolitik? » , *Aus Politik und Zeitgeschichte* N° B11/2004, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, 2004.
- SAUZAY Brigitte, « Deutschland – Frankreich: Die Herausforderungen für die gemeinsame Zukunft » , *Aus Politik und Zeitgeschichte* N° B01/2003, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, 2003.
- SCHILD Joachim, « Europäisierung nationaler politischer Identitäten in Deutschland und Frankreich » , *Aus Politik und Zeitgeschichte* N° B01/2003, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, 2003.
- SCHÖLLGEN Gregor, « Die Zukunft der deutschen Außenpolitik liegt in Europa » , *Aus Politik und Zeitgeschichte* N° B11/2004, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, 2004.
- ZERVAKIS Peter A., VON GOSSLER Sébastien, « 40 Jahre Elysée-Vertrag: Hat das deutsch – französische Tandem noch eine Zukunft? » , *Aus Politik und Zeitgeschichte* N° B01/2003, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, 2003.
- « Informationen zur politischen Bildung » , N° 186: Frankreich, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, Neudruck 1994.
- « Aus Politik und Zeitgeschichte » , N° B48/2002, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, 2002.
- « Aus Politik und Zeitgeschichte » , N° B01/2003, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, 2003.
- « Aus Politik und Zeitgeschichte » , N° B11/2004, Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn, 2004.

ARTICLES EN ANGLAIS

- SCHRÖDER Gerhard, « Fundamental Principles and Instruments of German Security Policy » , *European Security and Defense*, N° 2, 2.Edition, octobre 2004.
- ALLIOT-MARIE Michèle, « Editorial of the French Minister of Defense » , *European Security and Defense*, N° 2, 2.Edition, aout 2003.
- STRUCK Peter, « Editorial of the French Minister of Defense » , *European Security and Defense*, N° 2, 2.Edition, aout 2003.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 1 |
| 1. Les racines sociales et culturelles des relations franco-allemandes | 3 |
| 1.1. Mémoires différentes et identités nationales | 3 |
| 1.2. Valeurs et perceptions de l'autre différentes | 4 |
| 1.3. Fin de l'après guerre et rapprochement partiel des sociétés | 6 |
| 1.4. L'impact des relations dans les domaines social et culturel sur la politique européenne | 7 |
| 2. L'«État nation» et la place des élites | 8 |
| 2.1. «L'État nation» - Différences conceptuelles | 8 |
| 2.2. Partis politiques et élites de chaque côté du Rhin | 10 |
| 2.3. Divergences de conception dans les populations et dans le monde des élites politiques en matière de politique européenne | 11 |
| 3. Le «moteur franco-allemand» dans le miroir de l'histoire | 12 |
| 3.1. Possibilités et divergences d'opinion dans les années 50 et 60 | 12 |
| 3.2. Visions et réalités dans les années 70 et 80 | 17 |
| 3.3. Changement de paradigme – De la réunification au Traité d'Amsterdam | 20 |
| 3.4. Le bras de fer– Après St.Malo et le sommet du Nice | 26 |
| CONCLUSION | 29 |